

Conseiller de prévention départemental

L'académie d'Amiens recrute actuellement un poste de conseiller de prévention départemental de l'Oise.
Emploi ouvert aux contractuels (CDD temps complet d'un an renouvelable)

Informations générales

Organisme de rattachement : Académie d'Amiens

Localisation : DSDEN de l'Oise 22 Avenue Victor Hugo 60000 Beauvais

Descriptif de l'employeur

L'académie d'Amiens est une circonscription administrative de l'État, placée sous l'autorité du Recteur. Celui-ci représente le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans cette circonscription.

L'académie d'Amiens regroupe trois départements (Aisne, Oise, Somme) et compte environ 2.000 établissements d'enseignement primaire et 345 d'enseignement secondaire. Elle emploie 34.000 personnels.

Présentation de la DSDEN de l'Oise :

Le département de l'Oise compte 842 écoles maternelles et élémentaires, 66 collèges, 35 lycées et 1 EREA.

Descriptif du poste

Missions

Le conseiller de prévention départemental est chargé d'assister et de conseiller l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail dans les écoles maternelles et élémentaires et dans les collèges du département. Cette assistance s'exerce dans le cadre d'une démarche d'évaluation des risques susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents et dans la mise en place d'une politique de prévention de ces derniers.

Le conseiller de prévention travaille dans le cadre d'un réseau académique (assistants de prévention, conseillers de prévention départementaux, conseillère de prévention académique, inspectrice santé et sécurité au travail).

Activités principales

- Le conseiller de prévention intervient au sein des écoles et des collèges pour aider et accompagner les équipes à évaluer les risques professionnels et à mettre en place le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Il sensibilise, informe et conseille.
- Il relaie les acteurs académiques de la prévention auprès des écoles et des collèges pour faciliter le suivi des plans annuels de prévention mis en place suite à la rédaction du DUERP. Il tient pour ce faire compte des différents outils qui sont en liaison avec le DUERP et les utilise ;
- Il participe au CHSCT départemental et au CHSCT académique ;
- Il établit le bilan annuel santé et sécurité au travail départemental ;
- Il prend part aux visites de terrain prévues par l'instance ;
- Il anime les réseaux de prévention ;
- Il évalue les besoins de formation, les organise, les prépare et les anime ;
- Il peut intervenir auprès des CHS de collège pour développer des actions de prévention ;
- Il accompagne dans la réalisation des PPMS.

Compétences et diplôme/expérience

- Maîtriser la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail et les méthodes d'analyse des risques ;
- Maîtriser les outils informatiques bureautiques ;
- Etre à même de travailler en réseau, dans le cadre de la politique académique et de la lettre de mission ;
- Développer un dialogue constructif avec les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), les directeurs d'école et les professeurs (écoles maternelles et élémentaires), les chefs d'établissement, les adjoints gestionnaires, les assistants de prévention d'établissement et les autres acteurs des collèges ;
- Exposer les attentes de l'administration ;
- Accompagner de manière dynamique les équipes des écoles et des collèges ;
- Savoir animer des réunions institutionnelles et des séquences de formation ;
- Evaluer les risques dans le cadre du DUERP ;
- Rendre compte de manière régulière à l'autorité académique.

Les candidats doivent être titulaires :

- D'un diplôme d'ingénieur ou d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail ;
- Ou d'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liés au travail ;
- Ou d'une expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels d'au moins cinq ans.

Conditions particulières d'exercice

Le conseiller de prévention se déplace avec son véhicule personnel au sein du territoire départemental pour visiter les écoles et les collèges et au rectorat (situé à Amiens) et à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (située au chef-lieu du département) pour des réunions de travail. Ses frais de déplacement sont remboursés dans le cadre d'une enveloppe.

Candidatures

Les candidatures – composées d'une lettre de motivation, d'un CV et des justificatifs attestant de la détention du diplôme requis - sont transmises **avant le 30 juin 2022** à :

- Rectorat : Monsieur le Secrétaire général adjoint, Directeur des ressources humaines, par courriel : drh@ac-amiens.fr
- Madame l'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Oise, par courriel : ce.sg60@ac-amiens.fr

Personne à contacter : Madame LOUIS SCHUMAN, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise (03.44.06.45.18), courriel ce.sg60@ac-amiens.fr